



## Rencontre avec des pays de la Ligue arabe

### Les prémices de relations durables

L'Arabie saoudite était représentée par Abdelmadjid Dhic, inspecteur judiciaire au ministère de la justice. L'Égypte était représentée par Mohamed Manieh, conseiller, assistant du ministre de la justice aux affaires des tribunaux. Le Koweït était représenté par Mohamed Adnane, administrateur des relations au ministère de la justice. Le Qatar était représenté par Meriem Youcef Arab, expert judiciaire au ministère de la justice. Le Soudan était représenté par Abdelmoutrak Zoheir, président du tribunal de première instance. La Tunisie était représentée par Salah Bourgo, avocat général des droits de l'homme au ministère de justice et des droits de l'homme.

Mohamed Chérif, président de la chambre des huissiers de justice d'Algérie, a présenté l'huissier de justice dans son pays. À son tour, Jacques Isnard a présenté l'organisation dont il est le président depuis bientôt quinze ans.

C'est le Koweït qui s'est exprimé en premier. Le représentant de ce pays a expliqué que les huissiers de justice travaillent dans un bureau, situé en dehors des juridictions mais qu'ils sont fonctionnaires. Dans toutes ses activités d'exécution, l'huissier de justice est accompagné d'un avocat.

Le Qatar a remercié l'UIHJ pour l'exposé qui venait d'être fait et s'est déclaré à la fois intéressé par l'huissier de justice libéral et très sensible à l'aide que pourrait apporter l'UIHJ à l'avenir pour le développement de ses actions internationales.

En Arabie saoudite, a indiqué Abdelmadjid Dhic, les exécutions sont réalisées par des agents d'exécution privés ou par des fonctionnaires de l'État. Il n'existe pas de différence entre les deux. Il est faux, dit-il, de penser que dans son pays les fonctionnaires sont moins aidés et donc moins efficaces que les agents privés. Actuellement le juge de l'exécution est celui qui ordonne l'exécution. Chaque phase de l'exécution est autorisée et ordonnée par le juge. Le système est proche de celui de la déclaration de patrimoine préalable. En cas de non paiement, le juge ordonne l'exécution. Il est souhaité une aide de l'UIHJ dans la mise en œuvre de la formation des huissiers de justice et notamment la coopération de l'École nationale de procédure pour les huissiers de justice fonctionnaires. Le représentant de l'Arabie saoudite doit faire un rapport de la conférence à son ministre de la justice. L'UIHJ pourrait intervenir notamment au niveau de l'information, en passant par l'Algérie.

Le système de l'exécution au Soudan est comparable à celui de l'Arabie saoudite. Cependant les huissiers de justice procèdent à des ventes aux enchères confiées à des sociétés privées qui interviennent sur demande expresse du tribunal. Une fois l'exécution terminée, le tribunal rend un certificat délivré par le greffier (prise d'acte de fin d'exécution). L'expérience de l'UIHJ inté-

En marge du colloque d'Alger de février 2009 s'est tenue une conférence regroupant plusieurs pays de la Ligue arabe : Arabie Saoudite, Égypte, Koweït, Qatar, Soudan et Tunisie.

resse le Soudan qui serait favorable à des relations bilatérales. Mais, selon le représentant soudanais, la très grande taille du pays, ainsi que la situation sociale, peu stable, constituent autant d'obstacles à l'élaboration de rapports suivis. « Il est très difficile de maintenir un corps d'huissiers de justice dans tout le territoire, en raison de sa taille », a regretté M. Zoheir. Le Soudan s'est néanmoins déclaré très intéressé par l'idée d'envoyer une délégation à Paris, au siège de l'UIHJ.

### Un grand colloque en Égypte

Le représentant égyptien a remercié l'UIHJ pour sa présentation. Il a indiqué que le pays est toujours sous l'influence des codes napoléoniens, bien qu'ayant été occupé par les Anglais. Il existe un service de l'exécution par tribunal, placé sous l'autorité du juge, lequel donne ses instructions aux agents d'exécution, tous fonctionnaires. Ce système n'existe que depuis un an. Jusqu'alors, l'exécution était confiée à des collaborateurs du tribunal. Plusieurs systèmes ont été testés mais les citoyens se plaignent toujours de la lenteur de la justice et de la difficulté qu'ils ont de faire exécuter les décisions de justice. Il existe également un problème relatif à la notification des actes transfrontaliers. Le représentant égyptien a

indiqué connaître parfaitement les relations existant entre l'UIHJ et son pays qui est membre de l'organisation depuis de nombreuses années. Il a rappelé qu'un conseil permanent a été organisé au Caire et a déploré l'absence de relation qui s'en est suivi. Aujourd'hui, c'est le ministre de la justice qui prend les choses en mains. Le pays souhaiterait se tourner vers un système libéral. Le représentant égyptien a indiqué qu'il était chargé par le ministre de la justice de demander à l'UIHJ de lui fournir de la doctrine, de la jurisprudence et de la documentation qui serviront pour rédiger un rapport à son attention. Il a confirmé que le gouvernement de son pays était disposé à aller vers la création d'une profession libérale pour laquelle il est convaincu qu'elle est la seule à pouvoir résoudre les problèmes d'exécution. Il a expliqué qu'il sera très attentif à l'évolution des relations avec l'UIHJ et que le pays veillerait à répondre à toutes ses invitations. Le gouvernement souhaite également obtenir des informations élargies sur l'UIHJ et sur l'École nationale de procédure de Paris. Il voudrait préparer un programme qui sera présenté au ministère de la justice afin de préparer un grand congrès qui permettra de recueillir beaucoup plus d'informations sur la profession d'huissiers de justice dans le bassin de la Méditerranée. L'Égypte entend organiser d'ici la fin de l'année 2009 ce grand congrès qui regroupera notamment de nombreux pays arabes, sur le thème la libéralisation de la profession d'huissier de justice.

**Il est très difficile de maintenir un corps d'huissiers de justice dans tout le territoire, en raison de sa taille**



## Meeting with Countries of the Arab League

### First steps to durable relations

Saudi Arabia was represented by Abdelmadjid Dhic, legal inspector at the ministry for justice. Egypt was represented by Mohamed Manieh, adviser, assistant of the Minister for justice to the courts affairs. Kuwait was represented by Mohamed Adnane, administrator of the relations with the ministry for justice. Qatar was represented by Meriem Youcef Arab, legal expert with the ministry for justice. Sudan was represented by Abdelmoutrak Zoheir, president of the first instance court. Tunisia was represented by Salah Bourgou, prosecuting attorney of human rights at the ministry of justice and human rights.

Mohamed Chérif, president of the Chamber of judicial officers of Algeria, introduced the judicial officer in his country. In his turn, Jacques Isnard presented the organization of which he has been the president for nearly fifteen years.

Kuwait spoke first. The representative of this country explained that the judicial officers work in an office, located apart from the jurisdictions but that they are civil servants. In all his activities of enforcement, the judicial officer is accompanied by a lawyer.

Qatar thanked the UIHJ for the talk which had just been made and declared itself at the same time interested by the judicial officer liberal and very sensitive to the assistance which the UIHJ could bring in the future for the development of its international actions.

In Saudi Arabia, indicated Abdelmadjid Dhic, executions are carried out by private enforcement of by civil servants. There is no difference between the two. It is wrong, he says, to think that in his country civil servants get less help and thus are less effective than the private agents. Currently the execution judge is the one who orders enforcement. Each phase of enforcement is authorized and ordered by the judge. The system is close to that of the preliminary declaration of assets. In the event of nonpayment, the judge orders the execution. A help of the UIHJ is welcome in the implementation of the training of judicial officers and in particular the co-operation of the National school of procedure for the civil servants judicial officers. The representative of Saudi Arabia must submit a report of the conference to his Minister for justice. The UIHJ could intervene in particular on the level of information, with the help of Algeria.

The enforcement system in Sudan is comparable with that of Saudi Arabia. However the judicial officers proceed to auctions entrusted to private companies which intervene on express request of the court. Once the execution is finished, the court delivers a certificate issued by the clerk (statement of end of execution). The experience of the UIHJ interests Sudan which would be favorable to bilateral relations. But, according to the Sudanese representative, the very

In margin of the Algiers Symposium of February 2009 a conference took place gathering several countries of the Arab League: Saudi Arabia, Egypt, Kuwait, Qatar, Sudan and Tunisia.

large size of the country, as well as the — not very stable — social situation are as many obstacles to the development of regular relations. *“It is very difficult to maintain a body of judicial officers in all the territory, because of its size”*, regretted Mr. Zoheir. Sudan nevertheless declared very interested by the idea to send a delegation to Paris, at the head office of the UIHJ.

### A great conference in Egypt

The Egyptian representative thanked the UIHJ for its presentation. He indicated that the country is always under the influence of the Napoleonic codes, although having been occupied by the English. There is an enforcement department per tribunal, placed under the authority of the judge, who gives his instructions to the enforcement agents, being all civil servants. This system has existed only for one year. Hitherto, execution was entrusted to collaborators of the court. Several systems were tested but citizens still complain about the slowness of justice and the difficulty which they have to make carry out legal decisions. There exists also a problem relating to the service of the cross-border documents. The Egyptian representative indicated to know perfectly the relations existing between the UIHJ and his country which has been a member of the organization for many years. He recalled that a

permanent council was organized in Cairo and deplored the absence of relation which followed from there. Today, it is the Minister for the justice who has taken things in hands. The country would wish to turn to a liberal system. The Egyptian representative indicated that he was charged by the minister for justice with asking to the UIHJ to provide him doctrines, jurisprudence and documentation which will be used to write a report for his attention. He confirmed that the government of his country was seriously considering going towards the creation of a liberal profession for which he is convinced that it is the only one being able to solve the problems of execution. He explained why he will be very attentive to the evolution of the relations with the UIHJ and that the country would take care to answer all its invitations. The government also wishes to obtain widened information on the UIHJ and the National school of procedure of Paris. He would like to draft a program which will be presented to the ministry for justice in order to prepare a great congress which will make it possible to collect much more information on the occupation of judicial officers in the basin of the Mediterranean. Egypt intends to organize before the end of the year 2009 this great congress which will gather in particular many Arab countries, on the topic the liberalization of the occupation of judicial officer.

**It is very difficult to maintain a body of judicial officers in all the territory, because of its size**